



2016-11-129-DEEJ

nomenclature: 9.1.1



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2016

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT – LYCÉE PROFESSIONNEL AMBROISE CROIZAT

L'an deux mille seize, le dix novembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, M. LECERF, M. SALLABERRY, M. GARANS, M. COUTIER, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, Mme MONTAUCET, M. AJA, M. ROBLES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. GONZALES	procuration à	Mme NOGARO
Mme CORRIHONS	procuration à	Mme DESTOUESSE
Mme MOUNIER	procuration à	M. PERRET
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT
Mme BISBAU	procuration à	Mme MONTAUCET
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

ABSENTS EXCUSÉS

Mme DELAVENNE
M. CLAVERIE

ABSENT :

M. POULAERT

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

Nombre de pouvoirs: 6

Nombre de votants : 30



2016-11-129-DEEJ - CONVENTION DE PARTENARIAT LYCEE AMBROISE CROIZAT : PERMANENCE PIJ

Dans le cadre de son Projet Educatif Territorial, la commune de Tarnos met en place un « point info jeunes » dont le but est d'accompagner les jeunes de la commune dans leurs démarches diverses, notamment en termes de conseil et d'accompagnement en matière de formation, d'orientation et d'insertion professionnelles, de logement, d'aide au financement de projets jeunes...

Dans le prolongement de cette action menée sur la ville, une permanence du PIJ est mise en place depuis l'année scolaire dernière au lycée professionnel Ambroise Croizat de Tarnos. A cet égard, le service jeunesse de la ville bénéficie d'un espace une fois par mois sur la tranche horaire 12 h – 14 h à côté du foyer des jeunes de l'établissement.

Un tel partenariat permet aux jeunes lycéens, pour la plupart Tarnosiens ou domiciliés à l'internat du lycée, de mieux connaître les acteurs du service jeunesse de la ville et de construire, avec eux des projets divers dont le rayonnement bénéficierait au plus grand nombre de Tarnosiens.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider la convention qui prévoit le renouvellement de ce partenariat pour l'année scolaire 2016-2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu le projet de convention avec le lycée Ambroise Croizat de Tarnos

DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annuelle avec le lycée Ambroise Croizat à l'effet d'instituer une permanence mensuelle du PIJ dans l'établissement pour l'année scolaire 2016-2017

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
Pour extrait certifié conforme
Tarnos, le 14 novembre 2016
Le Maire

